

## Exclusif Hcéres : « simplification massive » des évaluations, réduire « de moitié » leur durée (C. Chevallier)

News Tank Éducation & Recherche -  
Paris - Interview n°393720 - Publié le 03/04/2025 à 12:05

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 04/04/2025 à 08:38



© Seb Lascoux

« Le contexte me conduit à accélérer et à annoncer dès maintenant des mesures fortes, cohérentes avec ce que j'avais présenté devant la représentation nationale lors de mes auditions », déclare [Coralie Chevallier](#), présidente du Hcéres (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur), à News Tank, le 02/04/2025.

Elle a été nommée à la tête de l'autorité publique indépendante le 03/03, mettant fin à 18 mois d'intérim. Elle a pris ses fonctions alors que les évaluations des établissements de la vague E sont critiquées et qu'un amendement parlementaire prévoit la suppression du Hcéres.

Coralie Chevallier annonce, avant même l'installation du Collège du Hcéres, prévue le 10/10 :

- que le référentiel d'évaluation des établissements sera réduit de moitié dès la vague B (Ouest de la France) ;
- une « simplification massive » de l'évaluation des formations, qui « se fera au niveau global de l'établissement, et sera complétée par un échantillonnage » ;
- Pour les unités de recherche, « nous accepterons les documents sous n'importe quel format, y compris les documents de production scientifique. » Une expérimentation sera lancée pour voir dans quelles conditions les SAB pourraient se substituer à la visite du comité Hcéres.

Elle attend de ces mesures une réduction « de moitié » de la durée des évaluations.

Interrogée sur la répartition des rôles avec le ministère, elle défend « une séparation stricte entre l'évaluation et la décision ». À partir de la vague A (Aur. (Auvergne-Rhône-Alpes), Occitanie qui sont en cours d'évaluation), le Hcéres ne donnera ainsi plus d'avis formation par formation, mais seulement des points forts, des points faibles et des recommandations.

Elle indique par ailleurs que le Hcéres sera prêt en cas d'évolution de la réglementation concernant l'enseignement supérieur privé.

### Dans quelle situation avez-vous trouvé le Hcéres ?

J'ai trouvé au Hcéres des équipes extrêmement engagées, attachées à leur mission de service public. Après 18 mois d'intérim, c'est aussi un soulagement pour tout le monde de pouvoir se projeter, malgré l'actualité parfois difficile.

### Un amendement parlementaire au P.L.L. (Projet de loi) sur la simplification économique prévoit la suppression du Hcéres, avec un vote en séance publique prévu le 08/04. Comment abordez-vous cette séquence ?

En tant que présidente d'une API (Autorité publique indépendante), je réponds aux parlementaires et j'échange avec tous les acteurs de l'écosystème de l'ESR. Je vois cette situation comme une opportunité de mieux expliquer ce que nous faisons aux parlementaires et au-delà.

### Le nouveau Collège du Hcéres se réunira le 10/10. Un mois après votre nomination et alors que les évaluations provisoires de la vague E ont été critiquées, prévoyez-vous d'annoncer de premières mesures ?

J'avais prévu de consulter largement après ma nomination et de prendre le temps d'un diagnostic partagé. Mais le contexte me conduit à accélérer et à annoncer dès maintenant des mesures fortes, cohérentes avec ce que j'avais présenté devant la représentation nationale lors de mes auditions.

Mon objectif reste le même : rendre l'évaluation plus simple, plus personnalisée, assumer pleinement notre rôle vis-à-vis de l'enseignement supérieur privé et affirmer davantage l'indépendance du Hcéres.

### Du côté de l'évaluation des établissements, quels changements voulez-vous initier ?

Nous allons modifier le référentiel d'évaluation des établissements dès la vague B (la vague A étant en cours). Il sera réduit de moitié par rapport à l'actuel. Cette réduction permettra de traiter les évaluations de manière plus stratégique, plus personnalisée, et de les moduler en fonction de chaque établissement. La synthèse finale sera davantage problématisée et adaptée au contexte de chaque établissement.



Sortir de la logique d'exhaustivité »

L'objectif est de sortir de la logique d'exhaustivité : bien évaluer ne signifie pas tout regarder. Ce qui compte, c'est de comprendre la stratégie d'un établissement et de vérifier que ses moyens et ses performances sont bien alignés avec cette stratégie. Cela suppose d'accepter de ne pas tout examiner et d'admettre que chaque évaluation sera différente.

Ce travail fera l'objet d'une concertation. Beaucoup de choses sont déjà engagées, mais nous voulons prendre le temps d'instruire très finement les changements envisagés.

### L'évaluation des formations va-t-elle aussi évoluer ?

Nous avons pris la décision de faire une simplification massive. Nous ne regarderons plus systématiquement chaque formation une par une. L'évaluation se fera au niveau global de l'établissement, et sera complétée par un échantillonnage qui sera défini en concertation avec les universités.

Une solution pourrait être de constituer un échantillon combinant plusieurs modalités : une part tirée au sort, une part choisie par l'établissement, et une part issue du volontariat de certains responsables de formation.

Cette solution doit encore être discutée pour s'assurer que la méthode d'échantillonnage est la bonne. À ce stade, j'estime qu'un taux autour de 20 % pourrait être pertinent.



Un échantillonnage qui sera défini en concertation avec les universités »

### Une évaluation « vectrice d'autonomie »

### La crise autour de la vague E a-t-elle contribué à vous faire prendre ces décisions ?



Aller jusqu'à ce niveau de détail n'est pas nécessaire »

Oui, ma vision s'est affinée grâce aux échanges que j'ai eus avec les universités de la vague E et avec les comités d'experts. Les questions et les critères actuels du Hcéres, formation par formation, sont tous intéressants, rien n'est choquant. Ce qui pose problème, c'est la masse d'informations demandées et la difficulté d'en tirer une véritable plus-value. Je pense qu'aujourd'hui, aller jusqu'à ce niveau de détail n'est pas nécessaire.

Je tiens à ce que l'évaluation soit respectueuse de l'autonomie et vectrice d'autonomie. Si nous voulons être écoutés, nous devons obtenir la confiance des communautés. Mais on ne peut obtenir cette confiance sans l'accorder. Il est fondamental de prendre au sérieux l'autonomie des établissements et de respecter le fait qu'ils ont connu d'immenses transformations ces dix dernières années.

Nous demanderons aux établissements d'expliquer comment ils pilotent leur offre de formation, comment ils détectent les problèmes — car il y en a — et comment leur stratégie est alignée avec leurs spécificités, leurs publics et leur territoire. Nous évaluerons mieux en évaluant moins, ce sera plus utile et plus intéressant.

## Quels seront les nouveaux critères d'évaluation et comment les collecterez-vous ?

Il y a des critères socles communs inscrits dans la loi : l'insertion professionnelle et la réussite des étudiants. Mais ces critères devront être complétés par des éléments propres à chaque établissement, selon sa stratégie. Par exemple, certains veulent attirer davantage d'étudiants internationaux, d'autres pas. Nous n'irons pas interroger tout le monde de la même façon.

Quand un établissement dispose déjà d'un processus de pilotage interne, nous utiliserons ses propres données et outils. Nous n'exigerons plus le remplissage de fichiers Excel selon nos trames habituelles.

Pour les établissements qui n'ont pas encore ces outils, nous continuerons à leur fournir des dispositifs de saisie automatisée, qui ont fait l'objet d'une expérimentation lors de la phase d'auto-évaluation de la vague A.

L'outil de saisie permet aux universités de remplir automatiquement les fichiers leurs systèmes d'information. Nous ferons prochainement un bilan avec les universités qui ont testé l'outil.

## Enfin, que prévoyez-vous s'agissant des unités de recherche ?

Une simplification du référentiel de la recherche a été engagée l'an dernier et nous allons poursuivre dans ce sens. Nous accepterons les documents des unités de recherche sous n'importe quel format, y compris les documents de production scientifique. Ceux qui souhaitent utiliser les tableaux Excel pour transmettre les productions scientifiques pourront continuer à le faire s'ils le souhaitent, en utilisant le connecteur Excel-HAL (Hyper Articles en Ligne, plateforme d'archives ouvertes) que nous avons développé. Mais ces listes pourront être fournies sous n'importe quel autre format.

Je souhaite que nous allions aussi loin que possible dans la simplification.

Par ailleurs, un certain nombre d'unités de recherche disposent de conseils scientifiques externes, d'un conseil scientifique consultatif, d'un Scientific Advisory Board (SAB) ou d'autres organes faisant office de conseil extérieur. Dès la vague A, nous allons lancer une expérimentation avec un petit nombre de laboratoires volontaires pour voir dans quelles conditions les SAB pourraient se substituer à la visite du comité Hcéres. Si cette expérimentation est concluante, nous la généraliserons à partir de la vague B. Pour les laboratoires qui n'ont pas ce type de conseil ou qui souhaitent conserver la visite du comité Hcéres, nous continuerons bien entendu à organiser la visite d'un comité d'experts.

Je pense que cela correspond à une demande de la communauté, et j'ai d'ailleurs été interpellée à ce sujet lors de mes auditions. Un critère essentiel sera l'absence de conflits d'intérêts mais au-delà de cet élément évident, il reste à instruire de nombreux points. Je lancerai en mai un groupe de travail dédié, avec des directeurs d'unité, des représentants de France Universités, Udice (Association réunissant les universités labellisées Idex) et des organismes nationaux de recherche.

« Je lancerai en mai un groupe de travail dédié »

## Les visites d'unités se feront-elles en présentiel ou à distance ?

Aujourd'hui, la plupart des laboratoires sont évalués en présentiel. Mon objectif est de retrouver des marges de manœuvre budgétaires pour pouvoir renforcer cette pratique.

## Comment entendez-vous faire évoluer les calendriers des évaluations ?

Nous nous sommes accordés avec France Universités pour lancer un groupe de travail sur ce sujet. Mais, entre les démarches déjà engagées et la réflexion plus globale que nous mènerons avec France Universités, la question du calendrier me semble aujourd'hui moins urgente.

« Une transformation majeure »

À mes yeux, les trois grands axes de simplification que nous portons vont provoquer une transformation majeure : ils permettront de réduire de moitié la durée des évaluations. Le poids de l'évaluation, c'est à la fois le temps qu'elle mobilise, sa durée et sa fréquence.

J'aimerais idéalement que l'on parvienne à réaliser l'ensemble des évaluations — établissement, formation et recherche — en un an, du début de l'autoévaluation à la fin du processus. Un travail de modélisation de ce nouveau schéma va débuter en interne au Hcéres pour affiner les choses.

## Comment pouvez-vous renforcer l'indépendance du Hcéres et, en particulier, comment bien organiser les rôles avec le ministère ?

Je suis très attachée à une séparation stricte entre l'évaluation et la décision. Notre rôle est d'évaluer, avec l'appui de pairs, en identifiant les points forts, les points faibles et en formulant des recommandations. Ce diagnostic doit ensuite servir pour orienter leurs décisions en fonction de leur situation.

C'est vrai pour les formations, mais aussi pour les unités de recherche. Une évaluation peut conduire, selon les cas, à renforcer un secteur en difficulté ou à envisager la fermeture d'une unité. Nous devons absolument rester dans une posture d'évaluation, sans jamais franchir la frontière de la décision.

Le Hcéres n'a jamais pris directement de décisions mais, dans le cas des formations, l'avis que nous rendons en nous appuyant sur les critères du ministère se rapprochait trop, à mon sens, de la décision.

À partir de la vague A, nous ne donnerons plus d'avis formation par formation, mais seulement des points forts, des points faibles et des recommandations. Le ministère est d'accord avec cette évolution.

## **La forme des référentiels et des rapports doit-elle changer ?**

Oui, absolument. Je souhaite que nous fassions un effort de simplification, mais aussi que nous apportions beaucoup d'attention au langage utilisé. Il faut sortir d'une posture parfois trop administrative et technique, marquée par le jargon et les acronymes. Je veux que nous utilisions davantage un langage naturel. C'est un chantier que je souhaite lancer avant l'été : revoir les référentiels et réfléchir à notre posture.

## **Les enjeux budgétaires et la régulation de l'enseignement supérieur**

### **Vous parliez de marges de manœuvre, quelle est la situation financière du Hcéres ?**

Les comptes du Hcéres sont équilibrés. Nous aurons répondu à l'ensemble des observations du référé de la Cour des comptes d'ici l'automne. Dès mon arrivée, j'ai d'ailleurs demandé un audit blanc pour voir où nous pouvions encore nous améliorer.

Nous avons également été évalués par l'Enqa (European Association for Quality Assurance in Higher Education) en avril 2024. Son objectif est d'accompagner les agences d'évaluation européennes afin qu'elles améliorent la conformité de leurs pratiques aux références et lignes directrices européennes pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur. Nous intégrons progressivement leurs recommandations et, là encore, je pense que nous serons en conformité d'ici l'automne.

### **L'évaluation d'acteurs de l'enseignement supérieur privé peut-elle vous donner des moyens supplémentaires ? Plus largement, comment vous positionnez-vous sur la question de la régulation ?**

Il y a un vrai besoin de régulation dans l'enseignement supérieur privé, et c'est une mission que nous devons pleinement assumer. Nous évaluons déjà 12 établissements privés qui abritent au moins une formation reconnue par l'État. Huit autres rejoindront le dispositif à la rentrée. Mais, au-delà, plusieurs dizaines d'établissements sont identifiés et nous travaillons en coordination avec la CTL (Commission des titres d'ingénieur) et la CEFDG (Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion), comme le prévoit la loi.

Si la réglementation venait à évoluer, nous serons prêts. Nous nous tiendrons disponibles pour faire ces évaluations, qui seront, par ailleurs, payantes.

### **Comment vous positionnez-vous vis-à-vis de la CEFDG et de la CTI ?**

J'ai échangé avec le président de la CEFDG et je rencontre prochainement la présidente de la CTI. Nous poursuivrons nos efforts de coordination avec ces instances, dans la continuité du travail qui a été engagé précédemment.

### **Prévoyez-vous des évolutions en interne ?**

Les mesures de simplification que nous mettons en place concernent chaque département du Hcéres, sans qu'un changement d'organisation soit nécessaire. Nous avons également un nouveau directeur pour l'Observatoire des sciences et techniques, Nicolas Carayol. Nous avons à cœur de mieux intégrer les travaux de l'OST (Observatoire des Sciences et des Techniques) avec ceux des autres départements.

## **Évaluations à venir : IHU (Institut hospitalo-universitaire), plans égalité hommes-femmes...**

### **Comment évaluez-vous les agences de programmes ? D'autres objets de France 2030 doivent-ils être regardés ?**

Aujourd'hui, les agences de programmes sont traitées dans le cadre des évaluations des organismes, mais n'évaluons pas spécifiquement chaque agence. À terme, ce serait sans doute utile. Mais je pense qu'il est actuellement plus pertinent de voir comment les organismes se saisissent des agences et comment ils distinguent leur rôle d'opérateur de celui d'agence de programmes, plutôt que d'évaluer isolément l'agence.

S'agissant de France 2030, nous sommes en train d'évaluer les IHU. Je serais aussi intéressée, le moment venu, par l'évaluation du dispositif Compétences et métiers d'avenir, qui sont des objets ayant eu des effets très concrets sur les formations. C'est un dispositif qui m'intéresse beaucoup. Mais il faut laisser le temps aux dispositifs d'atterrir et de s'ancrer dans les établissements avant de les évaluer. Il ne faut pas aller trop vite.

### **D'autres priorités à venir ?**

Il est essentiel que nous évaluions systématiquement les plans égalité femmes-hommes. C'est inscrit dans la loi parmi nos missions et c'est une priorité pour moi.

Nous devons nous interroger sur la manière dont les établissements déclinent leur responsabilité sociétale et environnementale, notamment à travers ces plans égalité. Reste à décider si nous les évaluons vague par vague ou si nous préférons les examiner de manière transversale quand ils sont transmis au ministère.

## L'utilisation d'outils d'IA fait-elle partie de votre feuille de route ?

Non, de nombreuses réflexions ont lieu au sein des agences européennes. Mais je pense que nous devons être extrêmement prudents quant à l'usage de tels outils.



### Coralie Chevallier

**Présidente @ Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres)**

#### Parcours

Depuis mars 2025	<a href="#">Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres)</a> Présidente
Depuis 2022	<a href="#">Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)</a> Directrice de recherche
Depuis 2014	<a href="#">École normale supérieure - PSL (ENS - PSL)</a> Co-directrice de l'équipe de recherche Evolution et cognition sociale
Mai 2024 - février 2025	<a href="#">Institut Curie</a> Membre du directoire
Janvier 2021 - novembre 2023	<a href="#">Université PSL</a> VP Formation
2013 - 2014	Laboratoire de neurosciences cognitives, ENS et Inserm Post-doctorat
Janvier 2011 - décembre 2013	University of Pennsylvania Post-doctorat
Septembre 2009 - septembre 2010	King's College London Post-doctorat
Septembre 2008 - septembre 2009	<a href="#">Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)</a> Post-doctorat

#### Établissement & diplôme

2014 - 2014	<a href="#">École normale supérieure - PSL (ENS - PSL)</a> HDR
2005 - 2008	<a href="#">Université Lumière - Lyon 2</a> Doctorat en sciences cognitives

© News Tank Éducation & Recherche - 2025 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »